

DICRIM

Commune de
Challes-les-Eaux

www.ville-challesleseaux.com



RISQUES MAJEURS Ayez les bons réflexes !

Vous possédez une assurance pour protéger votre habitation ? Une assurance pour votre véhicule ?
Il est temps maintenant de vous protéger vous-même, et d'apprendre les consignes à appliquer en cas de danger.

Le mot du maire

La prévention des risques dans une commune est un élément très important qu'il faut prendre en considération, étant donné que nous ne pouvons pas être à l'abri d'un accident, ou d'une catastrophe naturelle.



D'où la nécessité de bien organiser la prévention et la gestion des risques. Conformément à la loi, le Maire reste juridiquement le directeur des opérations de secours, secondé par différentes cellules de crise ayant chacune une affectation spéciale en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, ayant pour objectif l'organisation au niveau communal, des différents secours nécessaires en cas d'évènement.

Je vous présente ce guide le DICRIM (Document d'Information communal sur les Risques Majeurs), véritable outil de sensibilisation pratique à lire et à conserver précieusement.

Bien à vous,

Daniel GROSJEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Grosjean', written over a horizontal line.

Sommaire



Comment ça marche ?

Qu'est ce qu'un DICRIM ?	1
Qu'est ce qu'un risque majeur ?	2
Quels sont les moyens d'alerte de ma commune ?	3
Petit rappel : la vigilance météo	4



Risques naturels

Inondation	5
Séisme	7
Mouvement de terrain et éboulement	9
Feux de forêt	11



Risques technologiques

Transports de matières dangereuses et pipeline	13
Nuage radioactif	15



Risques particuliers

Incendie	17
Canicule	19
Grand froid	21
Neige / verglas	23



Questions pratiques

Restez sur vos gardes	25
Infos utiles	26

Qui fait quoi en cas de risque majeur ?

Les services de secours arrivent sur le site. Le maire ou le Préfet est le **Directeur des Opérations de Secours**.

2



1

Un camion transportant des matières dangereuses a un accident. Le risque de fuite menace la commune.

3

Selon la gravité de la situation, le maire déclenche ou non le **Plan Communal de Sauvegarde** et installe la cellule de crise en mairie.



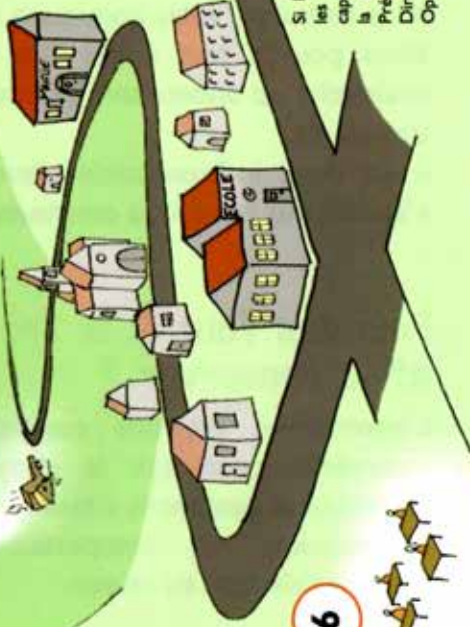
7

Les médias diffusent l'alerte et les consignes de sécurité à appliquer.



4

Afin de garantir la sécurité, des équipes sont envoyées sur le terrain.



6

Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant et sont en sécurité. Les parents ne doivent surtout pas venir les chercher tant que l'alerte n'est pas terminée.

5

Si la situation dépasse les frontières ou les capacités techniques de la commune, c'est le Préfet qui devient le **Directeur des Opérations de Secours**.



Qu'est qu'un DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document présentant les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée et les consignes à appliquer pour se protéger.

Mais attention, votre commune n'est pas votre seul espace de vie. Vous pouvez tout à fait être confronté à une inondation, une avalanche ou encore une explosion sur votre lieu de vacances, de travail, etc.

Il est donc indispensable d'avoir une vision large et de ne pas s'arrêter aux frontières communales.

Pourquoi faut-il le lire et le conserver ?

L'information est une condition essentielle pour que le citoyen surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

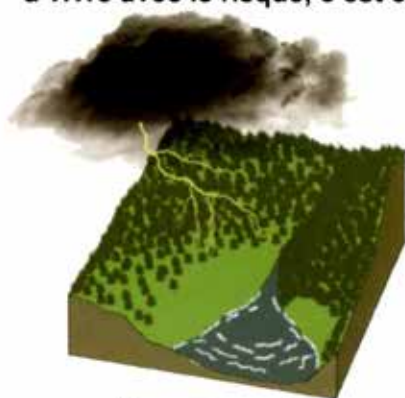
Le DICRIM permet à chacun de devenir co-gestionnaire du risque. Chaque citoyen a un rôle central à jouer pour sa propre sécurité et est un acteur majeur de la sécurité civile. Être informé, c'est augmenter mes chances de protéger ma famille et mes biens.



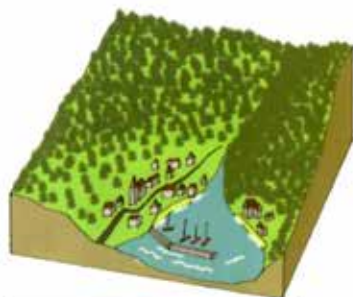
Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux (ou aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux existent.

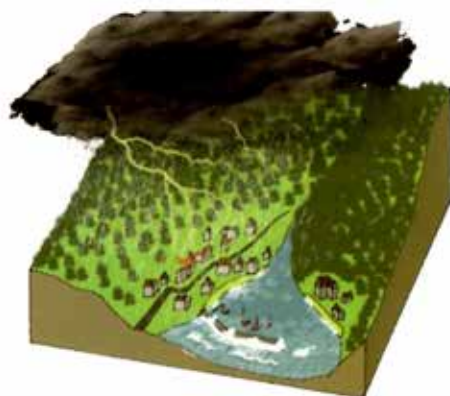
L'objectif visé est donc d'effacer cette vulnérabilité et d'apprendre à vivre avec le risque, c'est ce qu'on appelle la résilience.



L'aléa
(l'orage)



Les enjeux
(les habitations)



Le risque
(inondation)

Moyens d'alerte de ma commune

Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent, ils sont de la responsabilité de l'Etat et des maires. Voici ceux utilisés par votre commune pour vous avertir d'un danger imminent. Si vous avez un doute, contacter la mairie pour obtenir des informations.



Ensemble Mobile d'Alerte et mégaphone



Panneaux lumineux à messages variables



Site Internet de Challes-les-Eaux
www.ville-challesleseaux.com

Réalisation : Victor Burnet



**Appel individuel et/ou
Porte à porte**

Vigilance météo



METEO FRANCE
Toujours en temps d'urgence

Informez-vous !
www.meteofrance.fr

Vigicrue

Risque de crue majeure.

Menace directe et généralisée des personnes et des biens.



Vigilance météo

Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Risque de crue génératrice de débordements importants.

Risque de dommages importants.



Soyez très vigilants.

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

Risque de crue ou de montée rapide des eaux.

Pas de risque de dommages significatifs.



Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues ; Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus.

Pas de vigilance particulière.



Pas de vigilance particulière.

Les bons réflexes

AVANT

- Prévoyez les moyens et lieux d'évacuation
- Prévoyez les moyens de protection : parpaings pour surélever vos biens, planches pour protéger les ouvertures, sacs de sable

Prévoir les gestes essentiels

- Coupez le gaz et l'électricité
- Fermez portes, fenêtres et volets
- Mettez en place des protections étanches sur les ouvertures situées en partie basse
- Stockez à l'abri les documents importants
- Mettez les produits toxiques et le maximum d'objets périssables et putrescibles hors d'atteinte de l'eau
- Montez les objets indispensables dans les étages
- Amarrez les cuves et les meubles

PENDANT

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes (Radio France Bleu 103.9 MHz)
- Conformez-vous aux directives des services techniques et de secours
- Munissez-vous de vos papiers et médicaments

A l'extérieur

- Allez sur les points hauts préalablement repérés
- Ne revenez pas dans votre habitation sans y avoir été autorisé
- Évitez de circuler dans les zones inondables

A l'intérieur

- Signalez depuis les étages votre présence et attendez les secours ou l'ordre d'évacuation

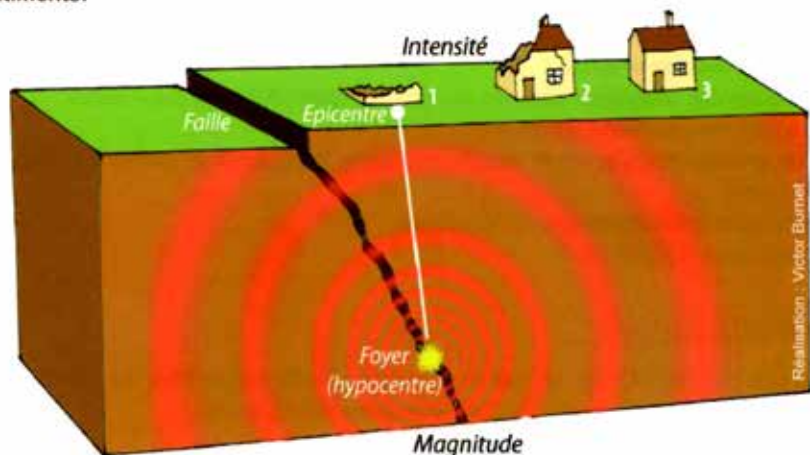
APRES

- Circulez avec prudence dans les secteurs auparavant inondés. Des affaissements peuvent se produire et les boues couvrant le sol peuvent être très épaisses d'où un risque d'enlèvement
- Aérez dès que possible
- Chauffez dès que possible
- Prévenez votre assureur en cas de dommages
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

Séisme

Le phénomène

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



Le risque sismique sur le territoire

L'ensemble de l'agglomération chambérienne est désormais classé en zone de sismicité moyenne (zone 4). Le territoire français est divisé en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5).

Le dernier séisme recensé à Chambéry est celui de 1995 d'une magnitude de 3.3 sur 9 sur l'échelle de Richter.

Le plus important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996.

De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

Les bons réflexes

➔ PENDANT UNE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment

- Ne tentez pas de sortir
- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendez la fin de la secousse
- Eloignez-vous des ouvertures extérieures
- N'allumez pas de feu(x)

Si vous êtes dans la rue

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...)
- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres
- Ne restez pas sous des fils électriques

Si vous êtes en voiture

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêtez le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse

➔ APRES UNE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets)
- Ne fumez pas
- En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrez les portes et fenêtres et avertissez les services de secours
- Evacuez l'immeuble
- N'utilisez pas l'ascenseur

Si vous êtes dans la rue

- Eloignez-vous de toutes constructions. Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent
- Redoutez les répliques de séismes qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets). Ne pas fumer
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide

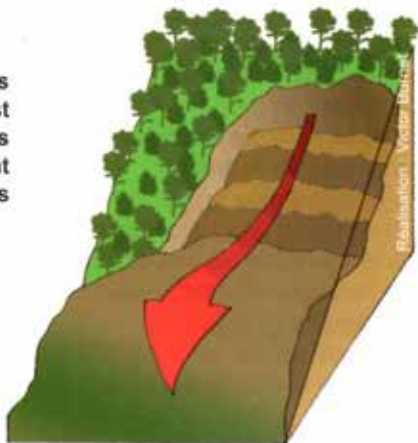
Dans tous les cas

- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Ecoutez la radio – France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHZ – pour connaître les consignes de sécurité
- Ne revenez pas dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités
- Ne téléphonez aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes

Mouvement de terrain et éboulement

Le phénomène

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.



Le risque mouvement de terrain sur le territoire

Le 4 janvier 2013 à Saint-Jean-d'Arvey, un énorme morceau de falaise de 3000 à 5000 m³ s'est détaché du Nivolet, soit l'équivalent de 1 à 2 piscines olympiques. Le service Restauration des Terrains de Montagnes (RTM) n'a pas retrouvé d'événement de ce type dans ses archives.



Les bons réflexes

➔ AVANT

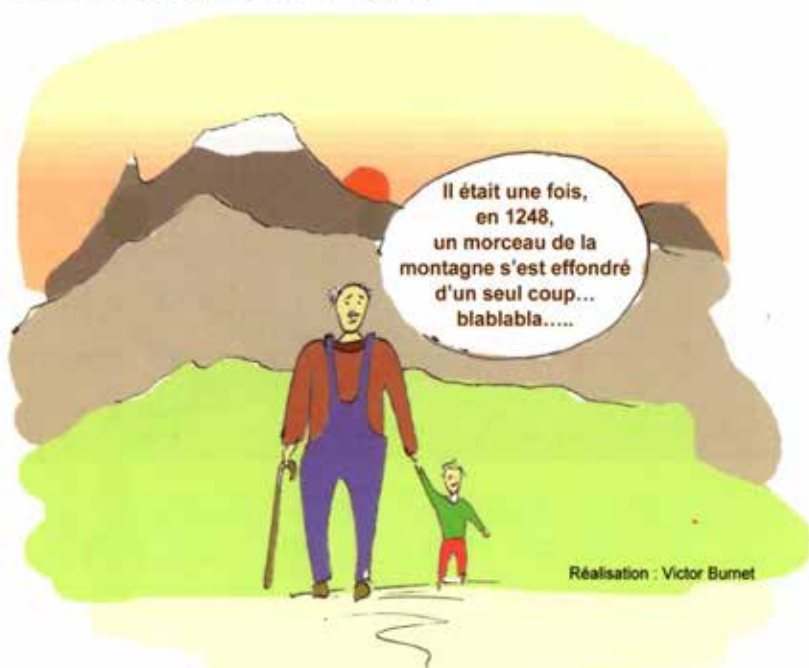
- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité
- Ne stationnez pas dans les zones dangereuses

➔ PENDANT

- Fuyez le plus loin possible de la trajectoire de l'éboulement
- Gagnez au plus vite les hauteurs stables les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

➔ APRES

- Informez les autorités
- Mettez-vous à la disposition des secours
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Prévenez votre assureur en cas de dommages

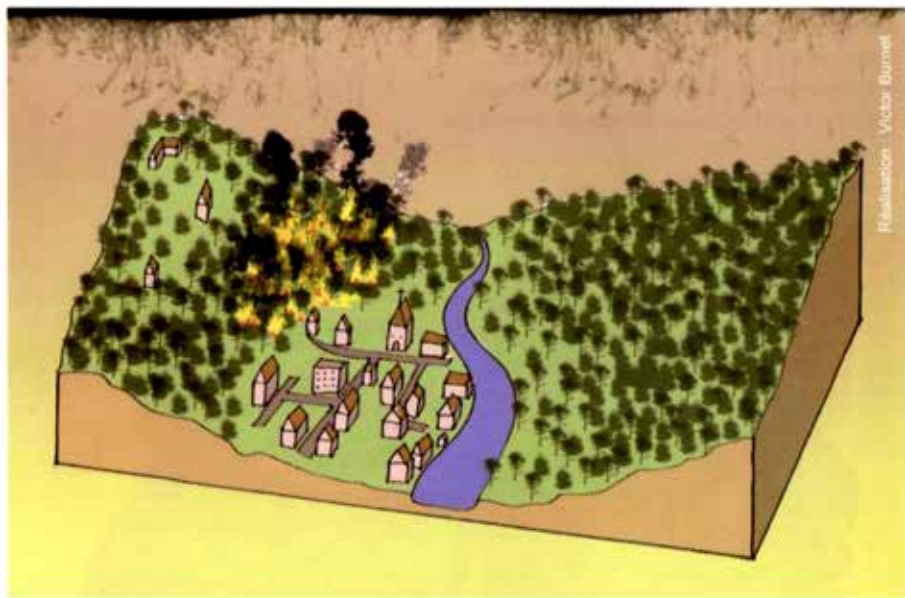


Feux de forêt

Le phénomène

Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols est favorable aux incendies y compris l'hiver.

L'évolution de l'occupation du sol (l'augmentation des surfaces boisées, la diminution de l'activité agricole, l'extension de l'urbanisation) sont autant de facteurs favorables à un départ d'incendie



Les bons réflexes

➔ AVANT

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Entretenez les chemins d'accès pour permettre la circulation des pompiers
- Débroussailliez autour de la maison, nettoyez les gouttières
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

➔ PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informez les pompiers au 18 (ou 112)
- Eloignez-vous dos au vent
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Respirez à travers un linge humide
- Suivez les instructions des pompiers



Si le feu est proche de votre habitation

- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Ouvrez le portail pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermez les volets, portes et fenêtres
- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là puis rentrez les tuyaux
- Bouchez toutes les entrées d'air avec des tissus mouillés
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais. Ne surtout pas utiliser de tissus synthétiques

NE JETEZ PAS VOS MÉGOTS SUR LA ROUTE,
NE FUMEZ PAS EN FORÊT

www.prevention-incendie-foret.com



➔ APRES

- Sortez protégé
- Eteignez les foyers résiduels
- Inspectez votre habitation en recherchant et surveillant les braises



Transport de matières dangereuses et pipeline

Le phénomène

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Le risque transport de matière dangereuse inclut également les canalisations souterraines de gaz et de pétrole (pipeline sur la commune).



Photographie IRMA © DR / Fonds commune de Chasse sur Rhône

Le risque transport de matières dangereuses sur le territoire

Des matières dangereuses traversent principalement l'agglomération chambérienne par plusieurs axes : la ligne ferroviaire, la voie rapide urbaine, la A43, la A41, les départementales et les gazoducs/oléoducs.

Les produits transportés sont essentiellement des produits chimiques (chlore, acide...) et des gaz liquéfiés.

Les transports routier et autoroutier sont les plus exposés car les causes d'accidents sont multiples. Néanmoins, le risque de fuite sur un gazoduc ou un oléoduc serait très dommageable pour l'environnement du fait de la pollution des sols engendrée. Pour éviter au maximum le risque d'endommagement, les conduites ont été enterrées à environ 80 cm de profondeur.

Les bons réflexes

➔ AVANT

-Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes

➔ PENDANT

En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir

- Evacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres
- Retirez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées

En cas de fuite de produit toxique

- Confinez-vous (s'enfermer dans un local clos en calfeutrants les ouvertures y compris les aérations, arrêter la ventilation, la climatisation et réduire le chauffage)
- Donnez l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18)
- Conformez-vous aux consignes données par les secours lors de l'alerte
- Ne fumez pas
- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirez à travers un linge humide
- Ecoutez Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHZ pour connaître les consignes de sécurité
- Ne téléphonez pas afin de laisser la ligne libre pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école les protège

➔ APRES

A l'intérieur du domicile

- Aérez les pièces

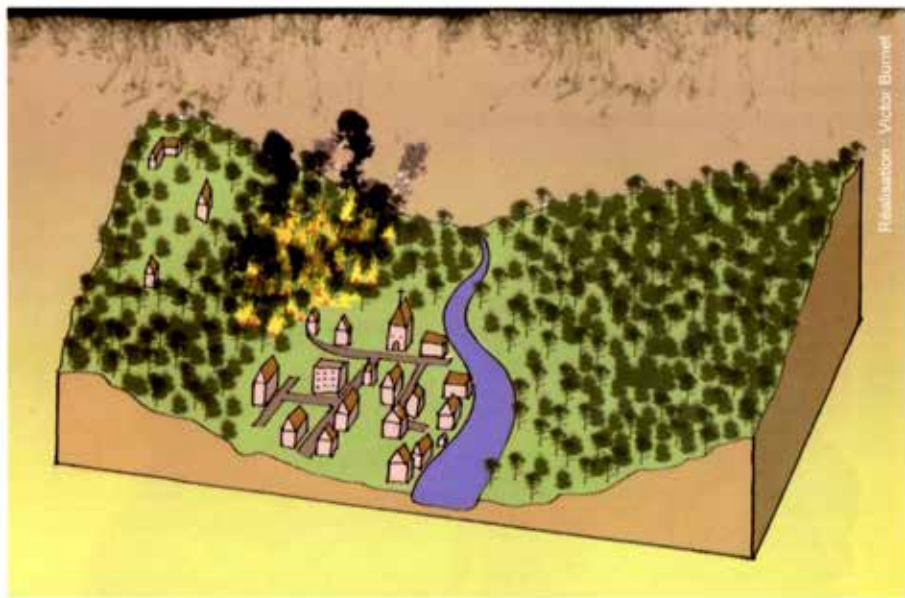


Feux de forêt

Le phénomène

Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols est favorable aux incendies y compris l'hiver.

L'évolution de l'occupation du sol (l'augmentation des surfaces boisées, la diminution de l'activité agricole, l'extension de l'urbanisation) sont autant de facteurs favorables à un départ d'incendie



Les bons réflexes

➡ AVANT

-Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes

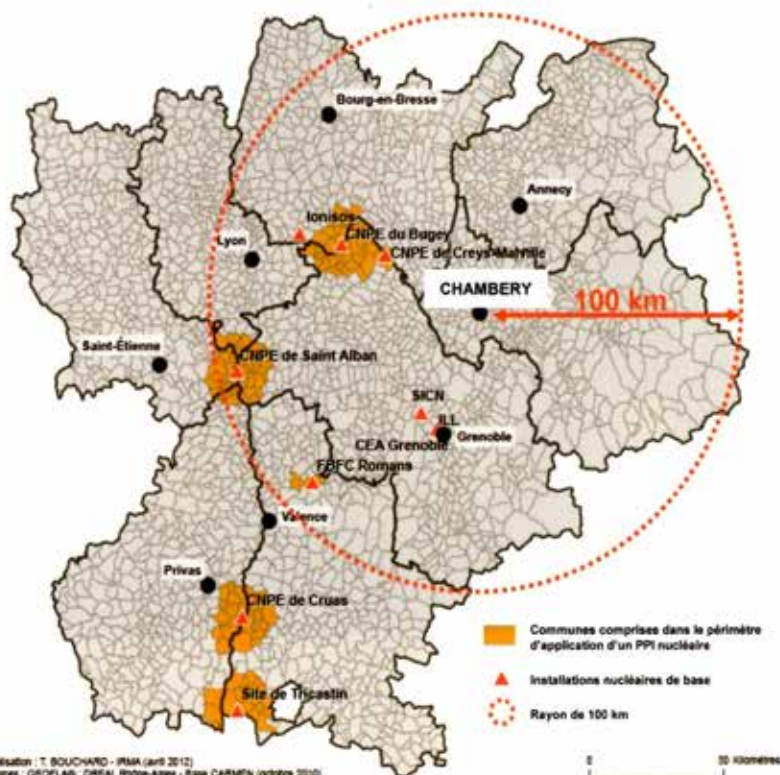
➡ DES LE SIGNAL D'ALERTE

-Dès le signal d'alerte, mettez-vous à l'abri en vous enfermant dans un local clos : un véhicule ne constitue pas une bonne protection

-Tenez-vous à l'écoute de Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz et appliquez les consignes données par les pouvoirs publics

-Ne téléphonez pas

-Ne consommez pas d'aliments frais cultivés



Réalisation : T. BOUCHARD - INMA (avril 2012)
Sources : GEOFLAB ; DREAL Rhône-Alpes - Base CARMEN (octobre 2010)

Incendie

Le phénomène

En France, un incendie se déclare toutes les 2 minutes et provoque chaque année jusqu'à 800 décès.

Contrairement aux idées reçues, c'est la fumée qui est la première cause de décès chez les victimes d'incendies et ces derniers sont dans 1 cas sur 4 dus à une installation électrique défectueuse.



Les bons réflexes

NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR !

➔ SI L'INCENDIE SE DECLARE CHEZ VOUS

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et les gaz)
- Fermez les portes derrière vous et n'emportez rien
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen)

➔ SI L'INCENDIE EST SUR VOTRE PALIER OU A L'ETAGE INFERIEUR

- Restez chez vous
- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas
- Appelez les pompiers (18 ou 112)
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée, baissez-vous et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes)

➔ SI L'INCENDIE EST AUX ETAGES SUPERIEURS

- Sortez par l'issue la plus proche

Un incendie peut être déclenché à partir d'une simple négligence et devient en quelques minutes incontrôlable.

Par exemple, dans la 1ère minute, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie.

A la 2ème minute, un seau d'eau peut encore stopper le feu.

Mais au bout de la 3ème minute, une citerne est nécessaire !

Canicule

Le phénomène

On entend par risque canicule, le risque de dégradation de la santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures.

Cela correspond globalement à une température qui ne descend pas, la nuit, en dessous de 18°C pour le Nord de la France et 20°C pour le Sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le Nord et 35°C pour le Sud.



Le risque canicule sur le territoire

Aucun territoire n'est à l'abri d'une canicule. La région Rhône-Alpes a déjà déclenché son plan canicule à plusieurs reprises depuis la dernière de 2003.

Plan canicule !

La Commune recense les personnes âgées ou isolées. Déclarez-vous auprès de votre commune ou auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Les bons réflexes

→ EN PERIODE DE FORTE CHALEUR OU DE CANICULE



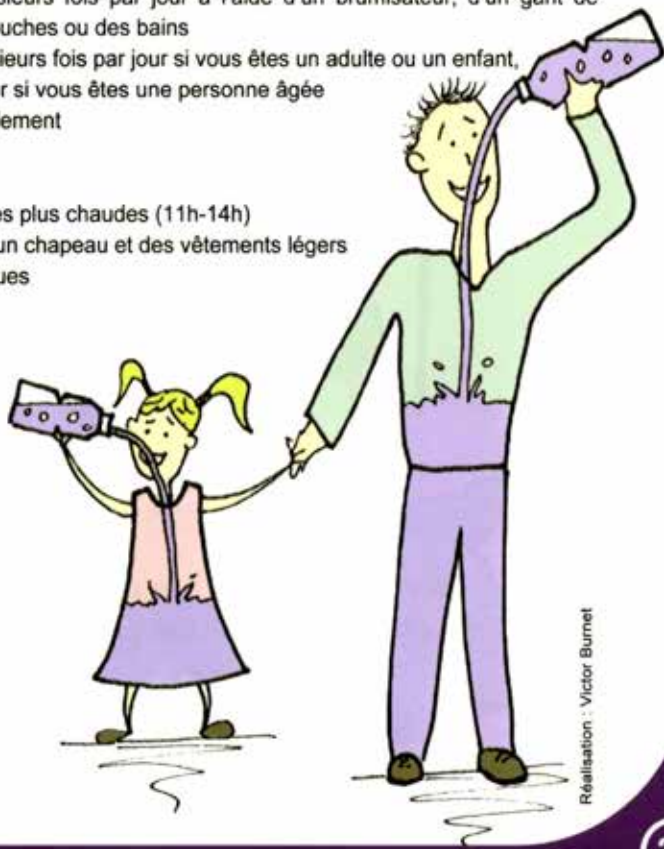
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais

A l'intérieur

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée
- Continuez à manger normalement

A l'extérieur

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-14h)
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques



Réalisation : Victor Burnet

Grand froid

Le phénomène

On entend par risque grand froid, le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes longuement exposées à de basses ou très basses températures.

Les périodes de grand ou très grand froid sont directement liées aux conditions météorologiques et correspondent souvent à des conditions stables anticycloniques sous un flux de masse d'air provenant du Nord-Est (air froid et sec).



Réalisation : Victor Burnet

Si vous remarquez une personne
sans abri ou en difficulté, prévenez le
« 115 »

Les bons réflexes

➔ EN PERIODE DE GRAND FROID

A l'extérieur

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Demeurez actifs
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- Habillez-vous chaudement, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de son état. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé

A l'intérieur

- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Attention, ne déposez pas vos vêtements sur les radiateurs électriques
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement
- Aérez votre logement quelques minutes, même en hiver
- Évitez les efforts brusques



Réalisation : Victor Burnet

Neige / Verglas

Le phénomène

Les conséquences de la neige et du verglas sont surtout sensibles en plaine et en ville. Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire. La neige mouillée, très lourde peut fondre et regeler sous forme de plaques de glace. La formation de verglas ou de plaques rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accident.



Challes-les-Eaux – Place de l'Europe – Décembre 2010

Le risque neige / verglas sur le territoire

Chambéry métropole est dotée d'un plan neige visant à garantir un service minimum des transports publics lors d'importants épisodes neigeux. Les axes principaux sont donc les premiers à être salés ou déneigés.

Les bons réflexes

➔ DES LE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

- Évitez au maximum les déplacements motorisés, notamment pour les véhicules démunis de pneus neige
- Ne fréquentez pas les parcs en raison des risques de chutes de branches rendues plus lourdes par la neige
- Évitez tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement (notamment aux angles de rues et intersections)
- Tenez compte de ces informations avant de téléphoner aux services : le déneigement et le salage s'effectuent selon un plan neige qui détermine les axes prioritaires (pentes, desserte d'équipements publics, passage de bus...)
- Déneigez vos trottoirs. Le code des communes prévoit en effet que les riverains doivent déblayer leur trottoir sur une largeur d'1m50



Pour éviter un accident et rouler sereinement, équipez votre véhicule de pneus neige et ayez toujours dans le coffre, une paire de chaîne à neige. Vous aiderez ainsi la collectivité à réduire le salage des routes qui engendre de nombreux impacts négatifs.

Restez sur vos gardes!

Selon l'endroit où vous vous trouvez, de nouveaux risques peuvent apparaître.

Le risque tsunami, le risque rupture de barrage, etc. existent et sont difficiles à anticiper. A titre d'exemple, le lac Léman a connu un tsunami en l'an 563 suite à l'écroulement d'un pan de montagne.

La menace terroriste fait également partie des risques auxquels vous pouvez être confrontés. La France a déjà fait face à la menace terroriste qui reste forte aujourd'hui pour deux raisons majeures :

- le contexte international a évolué
- la France et ses intérêts dans le monde sont clairement désignés comme une cible par les organisations terroristes.

Connaître les risques auxquels nous sommes exposés ne signifie pas « s'arrêter de vivre » mais plutôt apprendre à vivre avec ces aléas et prendre ses responsabilités en se tenant informé. Vous pourrez alors anticiper une situation d'urgence et vous protéger.



Informations utiles

N° de secours universel : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17

Pour les sourds et malentendants :

Envoyer FAX ou SMS ou TEXTO au 114



Météo France :

www.meteofrance.fr

Préfecture de Savoie :

www.savoie.pref.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques :

- www.risques.gouv

- www.prim.net

Radio France Bleu Pays de Savoie : 103.9 MHZ

RCF Savoie : 102.3 MHZ

Annuaire des communes de l'agglomération

Barberaz : 04 79 33 39 37

Barby : 04 79 33 08 51

Bassens : 04 79 70 47 17

Challes-les-Eaux : 04 79 72 80 91

Chambéry : 04 79 60 20 20

Cognin : 04 79 69 35 07

Curienne : 04 79 84 71 60

Jacob-Bellecombette : 04 79 69 08 37

La-Motte-Servolex : 04 79 65 17 70

La Ravoire : 04 79 72 52 00

La Thuile : 04 79 84 73 23

Les Déserts : 04 79 25 81 42

Montagnole : 04 79 69 54 17

Puygros : 04 79 84 70 65

Saint-Alban-Leysse : 04 79 33 13 57

Saint-Baldoph : 04 79 28 30 05

Saint-Cassin : 04 79 69 47 26

Saint-Jean-d'Arvey : 04 79 28 40 61

Saint-Jeoire-Prieuré : 04 79 28 04 22

Saint-Sulpice : 04 79 69 22 64

Sonnaz : 04 79 72 00 32

Thoiry : 04 79 28 40 89

Vérel-Pragondran : 04 79 70 39 52

Vimines : 04 79 69 07 69

